

Fiche programme financement

Capital Social d'Investissement Immobilier (CSII)

Version: Septembre 2025

Définition

Organisme porteur:

Association des groupes de ressources techniques du Québec

Objectif du programme:

Création de 1 500 unités de logements

Type d'intervention:

- Construction nouveaux logements
- Achat et rénovation bâtiments existants

Promoteurs admissibles	• OBNL • Coopératives • OMH
Projets admissibles	☐ Création ou rénovation de logements abordables ☐ Priorisation de logements à vocation familiale ☐ Amélioration efficacité énergétique
Intervention financière	• Apport du milieu: 20 % • Hypothèque maximum: 70 % du coût de réalisation • Capital patient maximum: 10% à 30 %

Exemple



Lac-des-Aigles: Projet Maison sur le lac *Mise en chantier avril 2025*

- L'immeuble comprendra **18 logements abordables** pour aînés, personnes seules ou couples à revenu modeste.
- Projet de 7,4 M\$, montage financier:
 - Apport financier de **plus de 3,4 M\$ du fonds Capital Social d'Investissement Immobilier (CSII)**.
 - Apport du gouvernement du Québec avec près de 3 M\$ dans le cadre de l'Entente Fonds de solidarité FTQ-Québec.
 - Investissement de la Ville de Lac-des-Aigles de 500 000 \$.
 - Complété par des contributions d'autres partenaires et donateurs.

En apprendre plus

[Site web du programme](#)

[Brochure détaillée](#)

[Article Maison sur le Lac](#)